

Points saillants du rapport

HONNÊTETÉ, RESPONSABILITÉ ET CONFIANCE : PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE AU CANADA

La recherche joue un rôle clé dans le façonnement du monde. Elle nous aide à mieux saisir les enjeux sociaux et scientifiques actuels les plus pressants et complexes tels que la diversité culturelle, les droits humains, la prévention de la maladie et l'évolution du climat. Les décideurs, le public et les chercheurs eux-mêmes ont besoin d'avoir confiance dans la manière dont la recherche est menée et dans ses résultats. Les activités de recherche ne peuvent être bénéfiques que si les connaissances produites sont exactes et dignes de confiance.

LE SYSTÈME CANADIEN D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

Au Canada, le système d'intégrité en recherche n'est pas couvert par une loi et il est décentralisé. Il incombe à chaque établissement de promouvoir des pratiques d'intégrité en recherche et de surveiller les infractions. Les lignes directrices et les politiques sont donc interprétées différemment selon les établissements et les disciplines.

En 2008, après plusieurs cas publicisés d'inconduite de la part de chercheurs subventionnés par des fonds publics, le ministre de l'Industrie a demandé au CRSNG et au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), ainsi qu'à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), d'examiner le cadre de référence existant sur l'inconduite en recherche, dans les travaux d'érudition et en matière financière. Même si cet examen a révélé que le système canadien d'intégrité en recherche est essentiellement judicieux, les trois organismes subventionnaires fédéraux du Canada, (le CRSNG, le CRSH et les Instituts de recherche en santé du Canada), aussi appelés les trois Conseils, se sont engagés à revoir et à renforcer leur cadre de référence sur l'intégrité et l'inconduite en recherche.

On ne peut surestimer l'importance d'une recherche de grande qualité. La recherche joue un rôle clé dans le façonnement de notre monde, et l'intégrité en recherche est donc cruciale.

Dans le cadre de cette révision, le ministre de l'Industrie a posé en 2009 la question suivante au Conseil des académies canadiennes (CAC) :

RECHERCHE : QU'EST-CE QUI EST ACCEPTABLE ET QU'EST-CE QUI NE L'EST PAS?

Considérons les situations suivantes :

- Un chercheur utilise sans autorisation des travaux non publiés.
- Un bailleur de fonds privé retarde indûment la publication des résultats d'une recherche.
- On demande à une équipe de recherche de renoncer à ses droits moraux dans le cadre d'une cession de droits d'auteur.
- Le bureau de la recherche d'une université tarde à traiter les rapports et plaintes de ses chercheurs étudiants.



Y a-t-il atteinte à l'intégrité en recherche? Peut-être, mais dans certains cas, ce n'est pas toujours clair.

Alors que la falsification et la fabrication de données, la mauvaise utilisation de fonds de recherche et le plagiat peuvent constituer des exemples évidents d'inconduite en

recherche, les cas ne sont pas tous aussi clairs. De nombreux chercheurs, étudiants, établissements et bailleurs de fonds ont de la difficulté à déterminer exactement ce qui constitue une inconduite en recherche. Pourquoi? L'une des raisons peut être liée au fait que les chercheurs de disciplines et de pays différents ne partagent pas nécessairement les mêmes paradigmes, cultures et systèmes de valeurs. Ce peut être aussi parce que les pratiques et politiques d'intégrité en recherche diffèrent selon les disciplines et les établissements. Il est essentiel de comprendre ces défis pour renforcer l'intégrité en recherche au Canada.

En matière d'intégrité en recherche, quels sont les principes, procédures et pratiques importants, appropriés dans le contexte canadien, que l'on pourrait appliquer dans tous les domaines de la recherche aux institutions qui reçoivent des fonds des conseils subventionnaires fédéraux?

Le CAC a formé en octobre 2009 un comité d'experts sur l'intégrité en recherche (le comité) chargé de préparer un rapport exhaustif, fondé sur des données probantes, à propos de l'intégrité en recherche. Ce comité de 14 membres comprenait des chercheurs ainsi que des cadres supérieurs responsables de la mise en place et de l'application de principes éthiques et de politiques sur l'inconduite en recherche.

« *Même si une définition commune de l'intégrité en recherche est importante, elle ne constitue qu'un élément parmi d'autres d'un climat favorisant des normes éthiques élevées et la confiance du public. La promotion de l'intégrité en recherche au Canada exige un effort concerté de tous les principaux acteurs que sont les chercheurs, les établissements d'enseignement postsecondaire, les trois Conseils, les autres bailleurs de fonds du secteur public et les bailleurs de fonds du secteur privé.* »

Paul Davenport, président du comité d'experts sur l'intégrité en recherche

Examen de l'intégrité en recherche

Même si son mandat portait principalement sur les établissements financés par les trois Conseils, le comité a aussi tenu compte de la complexité et du caractère pluridisciplinaire de la recherche actuelle. Après avoir pris en considération diverses données comme les approches de pays avancés en matière d'intégrité en recherche, des cadres et politiques existants au Canada, des publications spécialisées, ainsi que les témoignages d'experts dans le domaine, le comité a constaté un certain nombre de lacunes dans le cadre de référence actuel de l'intégrité en recherche.

Lacunes importantes dans le cadre de référence canadien

Ces lacunes sont au nombre de quatre :

- approche non systémique;
- absence de fonction centralisée de gestion et de recherche d'information;
- manque de programmes et d'outils d'éducation et de formation, et absence de source indépendante de conseils;
- absence d'approche centralisée de traitement des questions liées aux conflits d'intérêt, aux mesures incitatives, à la confidentialité et à la transparence.

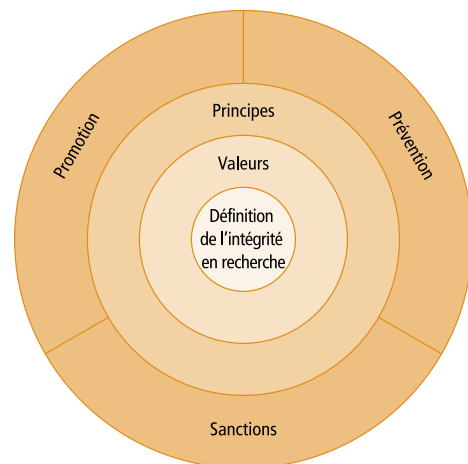
Comblers les lacunes

Pour combler les lacunes du système actuel, le comité a suggéré d'adopter une approche plus globale, à plusieurs facettes, ayant les caractéristiques suivantes :

- une approche systémique englobant toutes les disciplines;
- un ensemble commun de définitions, de valeurs et de principes acceptés et mis en œuvre par tous les acteurs du milieu de la recherche;
- un processus de traitement juste et en temps opportun des allégations d'inconduite;
- un mécanisme centralisé de gestion et de recherche d'information sur des questions liées à l'intégrité en recherche;
- un fort parti pris en faveur de mesures proactives et préventives faisant intervenir l'éducation, la formation et des conseils.

DÉFINITION DE L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

Le comité a défini *l'intégrité en recherche* comme la mise en pratique cohérente et constante de valeurs et de principes essentiels pour favoriser et atteindre l'excellence dans la quête et la diffusion du savoir. Ces valeurs sont l'**honnêteté**, l'**équité**, la **confiance**, la **responsabilité** et l'**ouverture**.



Éléments d'un climat propice à l'intégrité en recherche :

une définition commune de l'intégrité en recherche, un ensemble de valeurs centrales et des principes fondamentaux. Les trois volets d'une mise en œuvre effective de ces éléments sont la promotion, la prévention et les sanctions.

Création d'un climat propice à l'intégrité en recherche

Un climat propice à l'intégrité en recherche est essentiel pour aider les chercheurs à adopter des pratiques de recherche honnêtes. Il favorise les comportements irréprochables et la confiance du public tout en donnant les moyens de définir des pratiques exemplaires.

Le comité a déterminé trois éléments clés de l'intégrité en recherche : une définition commune de l'intégrité en recherche, un ensemble de valeurs centrales et 11 principes fondamentaux. Les trois volets d'une mise en œuvre effective de ces éléments sont la promotion, la prévention et les sanctions.

Comme le système canadien actuel n'a pas la cohésion nécessaire pour mettre en œuvre une approche proactive commune de l'intégrité en recherche, le comité a proposé la création d'un nouvel organisme central, le Conseil canadien pour l'intégrité en recherche.



Principes fondamentaux de l'intégrité en recherche

1. Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir. *(honnêteté, équité, confiance, ouverture)*
2. Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche. *(confiance, responsabilité)*
3. Connaître son niveau de compétence et ses limites, et agir en conséquence. *(honnêteté, confiance, responsabilité)*
4. Éviter les conflits d'intérêt ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique. *(confiance, responsabilité, ouverture)*
5. Faire un usage responsable des fonds de recherche. *(honnêteté, responsabilité)*
6. Examiner avec intégrité le travail d'autrui. *(équité, confiance)*
7. Rendre compte de la recherche de manière responsable et en temps voulu. *(confiance, ouverture)*
8. Traiter les données avec toute la rigueur voulue. *(honnêteté, responsabilité)*
9. Traiter avec équité et respect qui-conque intervient dans la recherche. *(équité, confiance)*
10. Reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs. *(équité, responsabilité, ouverture)*
11. S'engager dans la formation responsable de chercheurs. *(équité, confiance)*

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU COMITÉ

- Le Canada doit combler les lacunes du système actuel de recherche qui nuisent à la transparence et à la reddition de comptes.
- Le Canada a besoin d'une approche commune et systémique de l'intégrité en recherche qui fasse intervenir tous les acteurs.
- Il faut promouvoir un contexte positif et fondé sur des valeurs, qui favorise l'intégrité en recherche au Canada.
- Le Canada a besoin d'une nouvelle entité, le Conseil canadien pour l'intégrité en recherche, qui soit un lieu central d'éducation et de conseil sur les questions liées à l'intégrité en recherche.

Les « acteurs » des activités de recherche sont tous ceux qui font, utilisent et financent la recherche. Une approche systémique de l'intégrité en recherche doit faire intervenir tous ces acteurs.

Le Conseil canadien pour l'intégrité en recherche

Après avoir envisagé diverses options pour le Canada, dont la mise sur pied d'un organisme créé par une loi et l'accroissement du rôle éducatif et consultatif des trois Conseils, le comité a proposé la création d'un nouvel organisme central, le Conseil canadien pour l'intégrité en recherche (CCIR).

Le CCIR serait un organisme indépendant et non contradictoire qui aiderait tous les intervenants du milieu de la recherche. Il contribuerait à combler les quatre principales lacunes du système actuel tout en préservant les domaines où celui-ci est déjà efficace. Le CCIR serait chargé de la prévention et de la promotion, mais il n'aurait aucun rôle de sanction ou d'application d'une réglementation, car il devrait être considéré comme une entité digne de confiance, à laquelle les personnes et les établissements pourraient s'adresser pour obtenir des conseils.

Le CCIR aurait aussi un rôle consultatif et éducatif important qui contribuerait à améliorer la transparence et la reddition de comptes. Il aurait de plus les rôles importants suivants : (i) donner des conseils confidentiels; (ii) recueillir de l'information; (iii) rapporter et diffuser de l'information; (iv) élaborer et promouvoir des normes de pratiques exemplaires en ce qui concerne l'éducation, la formation, ainsi que des politiques et pratiques efficaces d'autoévaluation.

Dans le rapport complet

- Un examen de l'approche institutionnelle de l'intégrité en recherche au Canada et à l'étranger
- Un projet de définition de l'inconduite en recherche et une analyse des types d'inconduite à rapporter
- Un examen des options qui se présentent pour le Canada, dont des modèles possibles d'une nouvelle entité visant à renforcer l'actuel cadre de référence de l'intégrité en recherche
- Présentation d'un projet de Conseil canadien pour l'intégrité en recherche (CCIR) : fonctions, considérations pratiques, potentiel d'amélioration de l'intégrité en recherche au Canada



Le rapport complet du comité d'experts, intitulé *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*, ainsi qu'une bibliographie et des documents complémentaires, peuvent être téléchargés en français et en anglais à partir du site Web du CAC : www.sciencepourlepublic.ca.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les dépenses annuelles totales de recherche au Canada sont d'environ 30 milliards de dollars.

La valeur annuelle des activités de recherche des universités est estimée à environ 10 milliards de dollars.

De 55 à 60 pour cent de la recherche effectuée dans les universités est financée par des sources externes, dont la principale est le gouvernement fédéral.

Le secteur universitaire se classe au deuxième rang sur le plan de la recherche effectuée au Canada, derrière le secteur privé.

De 1998 à 2008, le nombre de grades, diplômes et certificats universitaires décernés annuellement a augmenté de 48 pour cent.

(Source des données : Association des universités et collèges du Canada. http://www.aucc.ca/policy/quick-facts_f.html – Dernière consultation : septembre 2010)

Comité d'experts sur l'intégrité en recherche : **Paul Davenport**, O.C. (président), président émérite, Université Western Ontario (London, ON). **Wesley Cragg**, professeur émérite et chercheur principal, Département de philosophie, École Schulich de gestion, Université York (Toronto, ON). **Martha Crago**, vice-présidente à la recherche, Université Dalhousie (Halifax, NS). **Daniele Fanelli**, boursier de recherche Marie-Curie, ISSTI, Université d'Édimbourg (Édimbourg, Royaume-Uni). **Jean-Marc Fleury**, titulaire de la Chaire de journalisme scientifique Bell Globemedia, Université Laval (Québec, QC), et directeur général de la Fédération mondiale des journalistes scientifiques (Gatineau, QC). **Lisa M. Given**, professeure, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information, Université de l'Alberta (Edmonton, AB). **Ronald Heslegrave**, scientifique principal, Éthique de la recherche, Réseau universitaire de la santé, Université de Toronto (Toronto, ON). **Brian C. Martinson**, chercheur principal, HealthPartners Research Foundation (Minneapolis, MN). **Kathryn O'Hara**, présidente, Association canadienne des rédacteurs scientifiques, et professeure agrégée et titulaire de la Chaire CTV de radiotéléjournalisme scientifique, Université Carleton (Ottawa, ON). **B. Mario Pinto**, MSRC, vice-président à la recherche et professeur de chimie, Université Simon Fraser (Burnaby, BC). **R. Kerry Rowe**, MSRC, MACG, vice-recteur à la recherche, Université Queen's (Kingston, ON). **Clive Seligman**, professeur de psychologie, Université Western Ontario (London, ON). **Daniel W. Smith**, MSRC, MACG, professeur émérite, Université de l'Alberta (Edmonton, AB) et Université de Calgary (professeur associé) (Calgary, AB). **Michèle Stanton-Jean**, O.Q., chercheure invitée, Faculté de droit, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal (Montréal, QC)



Fondé en 2006, le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif. Le CAC soutient des évaluations (études) scientifiques indépendantes, effectuées par des experts, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Les évaluations sont menées par des comités (groupes) pluridisciplinaires indépendants formés d'experts de toutes les régions du Canada et de l'étranger. Ces distingués experts participent bénévolement aux travaux des comités mis sur pied par le CAC. Plusieurs d'entre eux sont membres des académies du CAC. Pour de plus amples informations sur le CAC ou ses évaluations, veuillez consulter le www.sciencepourlepublic.ca.

Les présents *Points saillants du rapport* ont été préparés par le CAC à partir du rapport du comité d'experts sur l'intégrité en recherche.